



Rubrique	Obligatoire
Adresse	OUI
Depuis quelle date résidez-vous ?	OUI
Résidence principale	OUI sauf pour les étudiants

→ Vous êtes étudiant

— L'allocataire

- Bénéficiez-vous d'une bourse d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non

Nom et adresse de l'organisme qui la verse :

Date d'attribution de la bourse :

— Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)

- Bénéficie-t-il(elle) d'une bourse d'études attribuée sur critères sociaux ? ☐ oui ☐ non

Nom et adresse de l'organisme qui la verse :

Date d'attribution de la bourse :

→ Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents

☐ oui ☐ non.

— L'allocataire

- Êtes-vous rattaché fiscalement à vos parents ? ☐ oui ☐ non
- Si oui vos parents sont-ils assujettis à l'IFI ?
(impôts sur la fortune immobilière) ? ☐ oui ☐ non

— Conjoint, concubin(e) ou pacsé(e)

- Est-il rattaché fiscalement à ses parents ? ☐ oui ☐ non
- Si oui ses parents sont-ils assujettis à l'IFI ?
(impôts sur la fortune immobilière) ? ☐ oui ☐ non

→ Vous êtes locataire ou résident d'un foyer

- Résidez-vous en foyer, maison de retraite, résidence universitaire, ... ? ☐ oui ☐ non

Si vous résidez seul en foyer, aidez-vous financièrement votre famille ? ☐ oui ☐ non

Vous n'avez rien d'autre à remplir. Dated et signez ce formulaire sur la page suivante et reportez-vous à "Informations pratiques".

- Êtes-vous locataire ? ☐ oui ☐ non

- Avez-vous un lien de parenté avec le propriétaire, y compris par l'intermédiaire d'une société ? ☐ oui ☐ non

• Si oui êtes-vous, vous-même ou votre conjoint ou concubin ou pacsé ou l'un de vos ascendants (père, mère, grands-parents) ou descendants (enfants, petits-enfants), propriétaire ou usufruitier de tout ou partie du logement, y compris par l'intermédiaire d'une société ? ☐ oui ☐ non

• Si oui, indiquez le total des parts de propriété ou d'usufruit ainsi détenues par vous-même ou vos proches (en pourcentage) : %

- Êtes-vous logé(e) par votre employeur ? ☐ oui ☐ non

- Mettez-vous en sous-location une partie de votre logement ? ☐ oui ☐ non

Si oui, depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? ☐ oui ☐ non

Si oui, depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

Dated et signez ce formulaire sur la page 3 et reportez-vous à "Informations pratiques".

S 7156 d - 12/2016

Rubrique	Obligatoire
Organisme	OUI si bourse
Coordonnée de l'organisme	OUI si bourse
Vous êtes rattaché fiscalement à vos parents	
Etes-vous rattaché...	OUI
Parents assujettis à l'ISF ?	OUI
Vous êtes locataire ou résident d'un foyer	
Résident d'un foyer ...	OUI
Locataire	OUI
Lien de parenté	OUI
Toute la rubrique "Résidez-vous"	OUI
Logé par l'employeur	OUI

2 Demande d'aide au logement

→ Si vous êtes propriétaire

■ Avez-vous emprunté pour acheter ou faire construire ? ☐ oui ☐ non

■ Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable ? ☐ oui ☐ non

■ Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bains) ? ☐ oui ☐ non

Si oui, nature des travaux :

■ Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soula, etc.) :

■ Surface totale du logement : m² Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

■ Mettez-vous en location une partie de votre logement ? ☐ oui ☐ non

Si oui, depuis quelle date ? Surface totale sous-louée : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.

■ Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ? ☐ oui ☐ non

Si oui, depuis quelle date ? Surface totale des pièces à usage professionnel : m²

Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses

■ Êtes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ? ☐ oui ☐ non

→ Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ?

☐ oui ☐ non

Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
 - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
 - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m² pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m³.

→ Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

☐ oui ☐ non. Si oui, depuis quelle date ?

Nom et adresse de l'employeur

Nom et adresse du propriétaire

Rubrique	Obligatoire
Propriétaire	OUI
et les rubriques suivantes	OUI
Caractéristiques de décence	OUI (sauf pour les logements conventionnés)

Merci de compléter également cette déclaration de patrimoine, sauf si vous percevez l'Ash, l'Aesh ou êtes une personne âgée dépendante en Ehpad ou résidence autonomie.

3 Demande d'aide au logement

Déclaration de patrimoine de :

N° allocataire :

→ Déclare un patrimoine mobilier ☐ OUI ☐ NON

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus non imposables les montants déposés sur les comptes suivants :

Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d'épargne d'entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie.

Attention ! Vous devez aussi déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants mineurs (sauf comptes bloqués). Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus imposables :

Les montants de vos différents placements financiers de source française ou étrangère : la valeur des actions, parts sociales ou obligations, les bons du trésor, l'assurance vie en cas de retrait avant 8 ans de détention, les comptes à terme, les Sicav et Fonds communs de placement ...

Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer	Vous	Votre conjoint
Valeur mobilière non imposable	 €	 €
Valeur mobilière imposable	 €	 €

→ Déclare un patrimoine immobilier (hors résidence principale) ☐ OUI ☐ NON

Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier, qu'il soit ou non mis en location (maison, villa, appartement, studio, garage, terrain)

Attention ! Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé de votre résidence principale.

Valeur du patrimoine immobilier bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier bâti	 €	 €
Valeur locative brute figurant sur l'avis d'imposition de la Taxe d'habitation	 €	 €
Valeur du patrimoine immobilier non bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier non bâti	 €	 €
Valeur des bases : terres non agricoles ou terres agricoles, figurant sur l'avis d'imposition Taxes foncières (à multiplier par 2)	 €	 €
Valeur totale de l'immobilier bâti et non bâti mis en location	Vous	Votre conjoint
	 €	 €

Déclaration sur l'honneur

Je certifie l'exactitude de cette déclaration

Le :

Signature

Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement de situation.

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses ou de fautes de déclarations (Articles L. 114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). Vos données personnelles sont traitées par la branche Famille du régime général dans le cadre de la gestion de vos prestations. Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'information, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caf, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité signée.

Rubrique	Obligatoire
Déclaration de patrimoine	OUI
Signature(s)	OUI

2. Attestation de loyer



Attestation de loyer



A remplir par le propriétaire, le bailleur, la famille d'accueil...

Art. D542.17 et R 831.11 du code de la Sécurité sociale
Arrêté du 22 août 1986

Nom et prénom ou raison sociale (du propriétaire, bailleur ou mandataire, de la famille d'accueil) :

Adresse :

N° de téléphone : [] [] [] [] [] []

N° de fax : [] [] [] [] [] [] Adresse e-mail : @

N° SIRET :

certifie sur l'honneur que M. ou Mme (nom et prénom) : et M. ou Mme (nom et prénom) :

Rubrique	Obligatoire
Nom prénom du bailleur	OUI
Dénomination ou raison sociale	OUI
Adresse du bailleur	OUI
Nom, prénom du locataire	OUI

est (sont) locataire(s) en titre depuis le [] [] [] [] [] [] du logement situé (adresse complète)

■ S'agit-il d'une chambre (pièce unique sans WC) ? ☐ oui ☐ non

■ Surface réelle du logement (en mètres carrés) : [] [] [] m²

■ S'agit-il d'une colocation (sauf concubinage) ? ☐ oui ☐ non. Si oui nombre de colocataires (y compris le demandeur) []

■ Montant mensuel du loyer (payé par le locataire ou le colocataire pour un mois complet)

- Mois d'entrée dans les lieux, précisez ce mois :

Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meublé : montant charges comprises €

Montant total du loyer en cas de colocation : €

- Mois de juillet, précisez l'année : [] [] [] []

Loyer sans les charges : € Montant des charges : € Si meublé : montant charges comprises €

■ Votre locataire (ou colocataire) est-il à jour dans le règlement de ses loyers ? ☐ oui ☐ non

■ S'il n'est pas à jour dans le règlement de ses loyers, mois du dernier loyer acquitté :

■ S'agit-il d'une sous-location ? ☐ oui ☐ non. Si oui s'agit-il d'une sous-location :

☐ dans une famille d'accueil

☐ par une association

☐ autre (préciser) :

■ S'agit-il d'un hôtel ou d'une pension de famille : ☐ oui ☐ non

Rubrique	Obligatoire
Locataire en titre depuis le	OUI
Adresse du logement loué	OUI
S'agit-il d'une chambre ?	OUI
Surface du logement	OUI sauf si logement conventionné
S'agit-il d'une colocation ?	OUI
Nombre de colocataires	OUI si colocation
Montant mensuel du loyer Si non meublé et non conventionné : montant hors charges	

Rubrique	Obligatoire
Numéro de convention Date de signature ou de renouvellement	OUI
Caractéristiques de décence	OUI sauf logement conventionné
Signature	OUI